

Groupe d'expertise collective d'urgence
Groupe d'expertise collective en urgence de l'Anses - GECU Influenza 2020-2022

Procès-verbal de la réunion
du 4 mars 2022

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 4 mars 2022 - Après-midi :

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence

Madame Barbara DUFOUR (présidente de séance)

Monsieur Mathieu ANDRAUD, Madame Mariette DUCATEZ, Madame Béatrice GRASLAND, Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU, Madame Axelle SCOIZEC, Monsieur Jean-Pierre VAILLANCOURT

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Olivier DEHORTER, Monsieur Benoit DURAND, Monsieur Matthieu GUILLEMAIN, Monsieur Jean HARS, Monsieur Pascal MESSIN, Monsieur Éric NIQUEUX, Madame Mathilde PAUL, Madame Anne VAN DE WIELE

- Coordination scientifique de l'Anses

Présidence

Madame Barbara DUFOUR assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

Avis relatif à l'évaluation des mesures de gestion relatives à l'influenza aviaire en Vendée et dans les départements limitrophes - 1ère partie - Réponse à la question 3 - 2022-SA-0039

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 7 experts sur 15 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'évaluation des mesures de gestion relatives à l'influenza aviaire en Vendée et dans les départements limitrophes - 1ère partie - Réponse à la question 3.

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Madame Barbara DUFOUR